

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SIDDHARTHA SUSTAINABLE EMERGING EQUITIES - Part R - EUR (FR0013443090)

OPCVM géré par Sanso Investment Solutions

Délégation de gestion à Siddhartha Asset Management

Objectifs et politique d'investissement :

L'objectif du FCP est d'obtenir sur la durée de placement recommandée – 5 ans et plus – une performance liée à l'évolution des marchés d'actions émergents. La performance du fonds pourra être comparée à celle de l'indicateur de référence, soit l'indice MSCI Emerging Market Net Total Return en EUR (Code Bloomberg : MSDEEEMN Index).

Le portefeuille du fonds est constitué d'actions des marchés émergents jusqu'à 100% de l'actif net (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces) et de titres de créance et instruments du marché monétaire jusqu'à 40% de l'actif net.

Le portefeuille est exposé aux actions de grandes capitalisations (supérieures à 5 milliards USD) sélectionnées sur deux groupes de critères :

- Le premier est lié aux performances financières et à la position concurrentielle des sociétés. Il comprend notamment la rentabilité des fonds propres, la génération de cash ("free cash-flow"), la position de leadership dans son activité/secteur, la pérennité de l'avantage concurrentiel, et le marché potentiel. Il s'agit de sélectionner des titres sur la base de fondamentaux analysés en profondeur, avec une préférence pour les valeurs dites "de qualité". Sur ces bases, des objectifs de cours à l'achat et à la vente sont déterminés et mis à jour au fur et à mesure des développements et du passage du temps.
- Le second est constitué d'éléments extra-financiers, qui conduisent à sélectionner des émetteurs dont les critères « ESG » (Environnement, Social, Gouvernance) sont pertinents dans l'analyse globale du risque émetteur. Ce processus permet de limiter le poids des valeurs ayant un positionnement trop faible sur les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance et de favoriser les sociétés ayant les meilleurs profils dans ce domaine. Le recours aux critères extra-financiers est conforme à une approche ISR dite « significativement engageante ». Ainsi, 90% minimum des titres en portefeuille disposent d'une note ESG et la note ESG du fonds est supérieure à la note de l'univers d'investissement dont ont été retirés les 20% des titres les moins bien notés.

Le fonds pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Le fonds pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net sur des actions qui ne sont pas négociées sur un marché organisé ou réglementé. Le fonds pourra également intervenir sur les instruments financiers à terme : des dérivés (futures et options, change à terme et swap de devises) négociés sur des marchés réglementés et de gré à gré à titre de couverture et d'exposition, en conformité avec les limites de risque et la stratégie de gestion.

Les revenus nets du FCP sont totalement réinvestis.

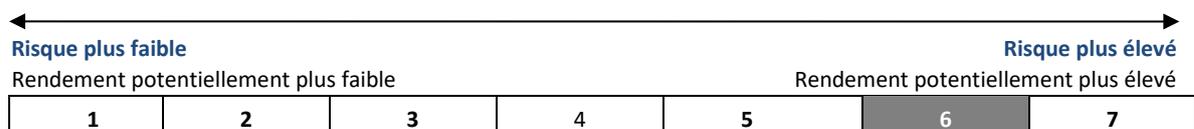
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque mercredi à 11 heures 30 et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative hebdomadaire calculée sur les cours de clôture de Bourse du jeudi (J) selon les modalités précisées dans le prospectus.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

La gestion financière du fonds est déléguée à Siddhartha Asset Management.

Siddhartha AM est agréée par la Monetary Authority of Singapore sous le numéro UEN 201630951E

Profil de risque et de rendement :



L'exposition aux risques actions explique le classement de l'OPC dans cette catégorie d'indicateur de risque et de rendement. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPC non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque lié aux marchés émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés des pays émergents et des pays en développement peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales
- Risque lié aux impacts de techniques de gestion : il s'agit du risque d'amplification des pertes du fait du recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations de change à terme, et/ou les contrats futures et/ou les instruments dérivés.
- Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital en cas de rachat. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3.00% TTC (*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance du fonds par rapport à l'indicateur de référence, avec « High Water Mark »

(*) Les frais courants sont fondés sur une estimation. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au **prospectus** de cet OPC, disponible sur le site internet www.sanso-is.com

Les frais courants comprennent les frais de gestion financière, les frais administratifs externes (dépositaire, comptable, CAC...), les frais liés au conseil d'investissement, les commissions de mouvement, les frais de gestion indirects. Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

Performances passées

NA

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du FCP : 27/12/2019.

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite du porteur à Sanso Investment Solutions, 69 boulevard Malesherbes, 75008 Paris ou via son site internet www.sanso-is.com.

Le FCP dispose également de parts I (EUR, FR0013443124) et D (USD, FR0013443116). Le prospectus et les derniers documents d'information périodiques réglementaires de ces parts sont également disponibles dans les mêmes conditions.

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPC peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC et/ou d'un conseiller fiscal.

La politique de rémunération des collaborateurs est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de Sanso Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date d'agrément : 05/11/2019. Numéro d'agrément : FCP20190254

Sanso Investment Solutions est agréée en France par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-11000033

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/07/2021.